

Ostéopathes



© 2016 Les Echos Publishing

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes vient de rendre un avis sur l'ostéopathie crânienne. Selon les données scientifiques actuellement disponibles concernant cette spécialité, sa pratique par un kinésithérapeute constitue une dérive thérapeutique...

Le Cortecs (Collectif de Recherche Transdisciplinaire Esprit Critique & Sciences) réunit les acteurs, enseignants, chercheurs et étudiants travaillant sur un sujet, en développant un esprit critique. Ce collectif a été sollicité par le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) pour évaluer le niveau scientifique de l'ostéopathie. Et celui-ci s'est penché dans un premier temps sur l'évaluation de l'ostéopathie dite « crânienne » en rendant un rapport en fin d'année dernière.

Le Conseil national de l'Ordre vient de s'appuyer sur les conclusions de ce rapport pour publier un avis relatif à l'ostéopathie crânienne. Il indique dans cet avis que, selon les travaux publiés par le Cortecs, les techniques d'ostéopathie crânienne ne s'appuient, à ce jour, sur aucune hypothèse scientifiquement validée et ne bénéficient d'aucune preuve d'efficacité thérapeutique. Elles ne sont donc pas, à ce titre, des soins conformes aux données de la science.

Le Conseil rappelle ensuite que les kinés qui pratiquent l'ostéopathie doivent veiller à respecter leur obligation déontologique, et ne peuvent donc proposer à leurs patients un

procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé. Il conclut en indiquant que si l'ostéopathie crânienne n'est pas un soin conforme aux données scientifiques, sa pratique par un kinésithérapeute constitue donc une dérive thérapeutique...

Pour consulter le rapport Cortecs : cortecs.org

[Avis – CNO n° 2016-01 déontologie, avis du conseil national de l'ordre du 24 mars 2016 relatif à l'ostéopathie crânienne](#)

© 2016 Les Echos Publishing